

Publié par : juridique
Date de dépôt : 15/06/2026
Date de retrait : Non défini



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 05 Juin 2026
à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, VALERIE BUSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, DAVID FERNANDEZ, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, CHARLOTTE GALMICHE, STEPHANE POULAIN, ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC

POUVOIRS : MARIE-ANNICK AUPEIX A BERNARD ROUBY, PHILIPPE PIERRE A FRANCOISE WELLER, VIRGINIE GINET A MARIE SEDANO, ALEXANDRE JEANTHON A VALERIE BUSO, MARIE IACOVIELLO A NICOLAS CONRAD, ALAIN SOLAZZI A MARTINE HENON, JEAN-CLAUDE CHIARINI A DAVID FERNANDEZ,

Délibération n°

N° D2026-111

Objet

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS
2025**

Exposé des motifs :

Comme chaque année le conseil municipal est appelé à délibérer sur la politique foncière menée par la commune en application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel « Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal »

Ce bilan se présente comme suit pour l'année 2025 :

**ACQUISITIONS ET CESSIONS effectuées par l'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER
Provence Alpes Côte d'Azur :**

ACQUISITIONS :

Conventions	Site	Montant HT	Date de l'acte	Adresse	Parcelles
CIF Venelles SUD	Madeleine Bonnaud	530 000,00 €	23/04/2025	Campagne Jean Jacques Venelles -13770	BR0009-BR0010-BR0054
CIF Venelles SUD	Ribas	3 000 000,00 €	24/07/2025	61 chemin de la Grande Bégude 13770 Venelles	BV0040-BV0100-BV0214-BV0215-BV0220-BV0223-BV0225-BV0227-BV0228-BV0278-BV0281
TOTAL		3 530 000,00 €			

CESSIONS :

Conventions	Site	Montant HT	Date de l'acte	Adresse	Parcelles
CIF Venelles SUD	Madeleine Bonnaud	604 468,80 €	14/10/2025	Campagne Jean Jacques Venelles -13770	BR0009-BR0010-BR0054
TOTAL		604 468,80 €			

ACQUISITIONS effectuées en 2025 par la commune

Conventions	Site	Montant TTC	Date de l'acte	Adresse	Parcelles
EPF PACA/ CIF Venelles SUD	Madeleine Bonnaud	725 362,56 €	14/10/2025	Campagne Jean Jacques Venelles -13770	BR0009-BR0010-BR0054
		Echéancier : 120 893,76 € au plus tard le 15/11/2025 302 234,40 € au plus tard le 30/10/2026 302 234,40 € au plus tard le 30/11/2027			
Syndicat des copropriétaires "Résidence les Isnards"	Rue des Isnards	165 000,00 €	15/10/2025	Rue des Isnards	AO269-AO270-AO279
TOTAL		890 362,56 €			

CESSIONS effectuées en 2025 par la commune : NEANT

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2241-1 ;
Vu l'article L.324-1 du code de l'urbanisme ;

Le Conseil Municipal :

- **Prend acte** des acquisitions et cessions foncières réalisées au cours de l'exercice 2025.



Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER

Certifié affiché du au	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN 
------------------------------------	--

10.00

On a vu les photos de la victime et de son père. On a vu les photos de la victime et de son père. On a vu les photos de la victime et de son père.

10.00

On a vu les photos de la victime et de son père. On a vu les photos de la victime et de son père. On a vu les photos de la victime et de son père.

10.00

10.00

10.00